

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 16 MARS 2011 HOTEL DE VILLE, BEX

Présidence : Monsieur Jacques-Olivier Budry

Excusés : Mmes Myriam Berney Jaquerod, Catherine Cosandey et Claudia Rochat ainsi que MM. Bernard Grandjean, Sylvain Bernard, Carmelo Catanese, Claude Dauphin, Willy Echenard, François Gillard père, François Gillard fils, Kasim Kokollari, Marcel Rochat et David Roulet

Sans excuse : MM. Philippe Allamand, André Corboz, Nicolas Dubois et Gwenaël Moisan

Après les salutations d'usage et l'appel, le Président apporte une modification à l'ordre du jour. Celui-ci s'établit donc comme suit :

1. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

2. RAPPORTS DES COMMISSIONS

- 2.1 sur le préavis no 2011/01 concernant l'octroi d'une subvention à la société coopérative « Le Cinéma de Bex » pour l'acquisition d'un équipement de projection numérique
Rapporteur pour la commission ordinaire Mme Ch. Blatti Villalon
Rapporteur pour la commission des finances M. D. Pasche
- 2.2 sur le préavis no 2011/02 concernant la transformation de l'actuel bâtiment administratif en collège secondaire comprenant 8 classes et 3 salles d'appui
Rapporteur pour la commission ordinaire M. E. Capancioni
Rapporteur pour la commission des finances M. F. Meili

3. MOTIONS

- 3.1 Motion de Monsieur le Conseiller J.-Ph. Marlétaz intitulée « Ancien collège des Plans : quelle image pour la collectivité publique ! »
- 3.2 Motion du PLR intitulée « Mieux vaut tard que jamais !!! »

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

5. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

1. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Le Président félicite les nouveaux conseillers. Il pense particulièrement à ceux qui n'ont pas été élus et leur recommande de garder le contact avec la vie bellerine et de suivre les débats du conseil communal, sachant qu'en tant que « viennent ensuite » ce n'est que partie remise pour entrer au conseil.

Il précise que le préavis no 2010/19 n'est pas à l'ordre du jour suite à un oubli et transmet ses excuses aux municipaux responsables.

Il fait part du courrier reçu, soit : le rapport du corps de police municipal Aigle-Ollon, la mise en place d'un relais internet au centre EVAM, l'invitation du CAS à son souper annuel, les invitations aux assemblées générales des Boutons d'Or, des délégués des pontonniers, de l'ASLB et du GAR, les lettres d'accompagnement de la Municipalité aux derniers préavis, la copie d'une lettre du groupe Ouverture demandant des informations sur leurs motions en suspens, la copie d'un échange de courrier entre la Municipalité et l'association des parents d'élèves, un courrier de l'AVIVO relatif à une pétition contre les restrictions tarifaires Mobilis, la copie du courrier des TPC en réponse à une requête du groupe Ouverture confirmant la non-participation de leur société au réseau Mobilis et enfin, la motion de Monsieur le Conseiller J.-Ph. Mariétaz.

2. RAPPORTS DES COMMISSIONS

2.1 Sur le préavis no 2011/01 concernant l'octroi d'une subvention à la société coopérative « Le Cinéma de Bex » pour l'acquisition d'un équipement de projection numérique

Madame la Conseillère Ch. Blatti Villalon donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

Monsieur le Conseiller D. Pasche donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

Monsieur le Conseiller P. Goin demande si la réflexion s'est portée également sur les frais de maintenance d'un tel équipement et si ce montant a été prévu dans le plan d'affaires du cinéma.

Monsieur le Conseiller P. Athanasiades précise que l'équipement actuel demande assez peu d'entretien. L'entretien de l'équipement numérique est plus conséquent mais reste raisonnable à raison d'environ Fr. 5'000.-- par année.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à l'unanimité :

- d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'octroyer une subvention à la société coopérative « Le Cinéma de Bex » pour l'acquisition d'un équipement de projection numérique ;
- d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de Fr. 105'000.-- ;
- de porter à l'actif du bilan le montant ci-dessus sous la rubrique « autres subventions et participations investissements amortissables », compte no 9165.001 et à l'amortir sur une durée de 10 ans à raison de Fr. 10'500.-- par année ;
- de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2006-2011 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 6 décembre 2006.

2.2 Sur le préavis no 2011/02 concernant la transformation de l'actuel bâtiment administratif en collège secondaire comprenant 8 classes et 3 salles d'appui

Monsieur le Conseiller E. Capancioni donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

Monsieur le Conseiller F. Meili donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

Monsieur le Municipal J.-L. Simeon donne des explications sur les points évoqués par la commission des finances. Avant la mise au concours par marché public, un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour déterminer les risques encourus par les occupants de l'actuel bâtiment communal. Les problèmes relevés étaient encore plus importants que dans l'autre bâtiment.

Les relevés effectués ont nécessité une sécurisation du bâtiment et l'obligation d'avancer rapidement. Le mandat d'études préliminaires a donc été donné de suite à ce même bureau d'ingénieurs. En ce qui concerne le gros œuvre, le cahier des charges de la plâtrerie a été mis en marché ouvert, un appel d'offre a été lancé pour la maçonnerie par le biais de la FAO et 11 offres sont rentrées.

Monsieur le Conseiller F. Meili remercie Monsieur le Municipal J.-L. Simeon mais regrette que ces démarches aient été effectuées avant l'étude du préavis.

Madame la Conseillère E. Comte constate que le plan de la façade nord prévoit deux portes. Pourquoi ne pas poser une double-porte ou alors élargir les portes prévues afin d'éviter tout risque de bousculade ? De plus, elle trouve choquant l'encadrement de ces portes. Ne serait-il pas possible de les voûter comme les fenêtres ?

Monsieur le Municipal J.-L. Simeon estime que cela pourrait être possible. Néanmoins, le projet a été fait en accord avec le service des monuments historiques.

Monsieur le Conseiller P.-Y. Rapaz souhaite supprimer le mot « secondaire » du point 1 des conclusions du préavis.

Monsieur le Municipal J.-L. Simeon est d'accord avec cette proposition et précise que si cette mention a été faite c'est uniquement dans le cadre du plan directeur de l'école primaire à la Servanne et de l'école secondaire au centre.

Monsieur le Conseiller P.-Y. Rapaz dépose un amendement. Celui-ci est accepté à la majorité.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, après acceptation de l'amendement déposé, à l'unanimité :

- d'accorder à la Municipalité l'autorisation de transformer l'actuel bâtiment administratif en collège comprenant 8 classes et 3 salles d'appui ;
- d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de Fr. 4'747'500.-- ;
- de porter à l'actif du bilan le montant ci-dessus sous la rubrique « bâtiments et constructions », compte no 9143.001 et à l'amortir sur une durée de 30 ans à raison de Fr. 158'250.-- par année ;
- de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2006-2011 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 6 décembre 2006.

3. MOTIONS

3.1 Motion de Monsieur le Conseiller J.-Ph. Marlétaz intitulée « Ancien collège des Plans : quelle image pour la collectivité publique ! »

Monsieur le Conseiller J.-Ph. Marlétaz lit sa motion dont le texte est reproduit ci-après :

« Le Collège des Plans construit au début du siècle a jusque durant les années 1960 abrité la classe d'école du village.

A l'étage, un appartement rénové par la commune il y a une vingtaine d'années est loué à un employé communal.

Le matériel du service du feu est déposé au sous-sol.

Au rez-de-chaussée l'ancienne salle de cours, transformée en salle villageoise par les soins de la commune et par une participation des sociétés du hameau est dans un état relativement correct.

Cette pièce est utilisée par les sociétés locales des Plans, la fanfare comme lieu de répétition, la société de développement pour ses veillées hivernales, ses réunions et assemblées, la jeunesse pour répéter de la musique. La partie récréative du Noël du village y est aussi organisée. C'est également le local de vote du hameau. De plus, les animateurs des veillées souhaitent créer une petite bibliothèque dans une armoire de la salle.

Bref, cette salle communale est le lieu de rassemblement du village des Plans et même si elle est de dimension modeste elle remplit parfaitement son rôle.

L'objet de ma motion est d'attirer votre attention été celle de la municipalité sur l'état de vétusté avancé voir dangereux de l'enveloppe du bâtiment.

En effet, les façades, les volets, les chenaux ainsi que le toit sont dans un état inquiétant indigne d'une collectivité publique. Le système de chauffage est défaillant et accumule les pannes. La baie vitrée du hall d'entrée est recouverte d'une feuille de plastique car des vitres sont cassées.

La société de développement ainsi que plusieurs personnes sont intervenues auprès de la municipalité à de nombreuses reprises. Malgré cela, la situation n'évolue pas.

Je demande donc à la Municipalité de prendre en considération ma motion et de se pencher rapidement sur l'état de ce bâtiment avant que les choses ne se dégradent encore davantage.

J.-Ph. Marlétaz »

Monsieur le Municipal P. Rochat propose d'accepter cette motion car il connaît la vétusté de ce bâtiment.

La motion est prise en considération par l'assemblée et sera transmise à la Municipalité pour étude et rapport.

3.2 Motion du PLR intitulée « Mieux vaut tard que jamais !!! »

Le PLR, par l'intermédiaire de Monsieur le Conseiller P. Echenard, lit sa motion dont le texte est reproduit ci-après :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Chacun de nous est certainement au courant des nombreuses mises à l'enquête d'immeubles dans les zones des Barmottes et de la Gare (7 immeubles).

Les constructions sont conformes au règlement communal soit :

Zone de prolongement du centre C – art.20 – indice d'utilisation 0.7

Zone d'habitat à forte densité – art.26 – indice d'utilisation 0.6

Il s'avère que ces indices d'utilisation sont beaucoup trop faibles, ce qui a pour effet un gaspillage du terrain et en corollaire, une augmentation du coût des loyers.

Le service cantonal de l'aménagement du territoire demande aux Communes de ne plus ouvrir de nouvelles zones mais d'augmenter les indices d'utilisation afin de préserver le patrimoine.

Selon M. Dezuari, urbaniste à l'Etat de Vaud et responsable de la Commune de Bex, l'indice d'utilisation pour de la forte densité devrait se situer autour de 1.2, et ceci conformément au projet de l'Aglo.

A notre connaissance, la Municipalité n'a rien entrepris afin de remédier à cet état de fait.

La tâche est légère pour qui voudrait bien s'en occuper. C'est comme pour la Servannaz, faire un addenda au règlement en vigueur et le régulariser par une mise à l'enquête publique.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal de Bex demande à la Municipalité d'entreprendre, dans le meilleur délai, les démarches nécessaires afin de modifier ces indices.

Pour le PLR, P. Echenard »

Monsieur le Syndic M. Flückiger regrette que le texte ne laisse pas la possibilité d'ouvrir de nouvelles zones, comme le Glarey par exemple.

Monsieur le Conseiller P. Echenard précise qu'il ne s'agit pas d'une demande de ne plus ouvrir de zones. Le texte de la motion est bien ciblé sur l'indice d'utilisation des zones actuelles.

Madame la Conseillère V. Moret demande quelques explications techniques que Monsieur le Conseiller P. Echenard lui fournit.

Monsieur le Syndic M. Flückiger informe l'assemblée qu'obtenir une telle autorisation n'est pas chose facile et que la procédure est longue.

Monsieur le Conseiller P.-Y. Rapaz rappelle que l'idée du Canton est de densifier la population vers les transports publics. Donc, si on veut vraiment, la démarche ne sera pas compliquée d'autant que l'accès à la gare est relativement facile.

La motion étant prise en considération par l'assemblée, elle sera adressée à la Municipalité pour étude et rapport.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic M. Flückiger revient sur le point mentionné lors du dernier conseil par Madame la Conseillère E. Comte au sujet de l'avenir de l'arsenal. La Municipalité a repris contact avec ArmaSuisse et a eu la chance de visiter l'arsenal de Vaulruz après réaffectation. Une visite de l'arsenal de Bex est agendée à la semaine prochaine, visite suivie d'une discussion.

Il précise également que le déménagement du bâtiment administratif aura lieu les 31 mars et 1^{er} avril prochains.

Monsieur le Municipal J.-L. Simeon relève que les taupes oeuvrent dans les sous-sols et que le chantier du chauffage à distance avance donc très fort. Les installations techniques seront posées dès le mois de mai et l'inauguration pourra avoir lieu en septembre. Financièrement, le budget est tenu pour la partie technique, le résultat pour la partie génie civil n'est pas encore connu. Bonne nouvelle, une subvention fédérale de Fr. 341'000.--, ne figurant pas dans le préavis, a été encaissée par la Commune.

Monsieur le Municipal P. RoCHAT précise que les rentrées fiscales ont été bonnes en 2010 et que les comptes seront meilleurs que les prévisions.

Monsieur le Municipal O. Cherix demande au Président du conseil de prendre acte de sa démission en tant que conseiller communal au 18 juin 2011, date de l'assermentation. Il tient à laisser sa place à un jeune et certifie à l'assemblée qu'il tiendra son rôle de municipal des travaux avec diligence jusqu'à la fin de son mandat.

5. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Madame la Conseillère J. Warpelin souhaite connaître la position de la Municipalité au sujet du remplacement du panneau « Commune d'Europe » en « Commune de Suisse ».

Madame la Conseillère C. Guérin demande si les nombreux « nids de poules » entre la rue du Simplon et l'avenue de la Gare seront prochainement réparés. Dans la négative, elle souhaite la pose d'une signalisation provisoire.

Madame la Conseillère M. Pirali demande si les projets de bâtiments aux environs de la gare englobent des appartements à loyer modéré.

Madame la Conseillère E. Comte remercie Monsieur le Syndic pour ses informations. Elle demande expressément que tout soit fait pour que ce bâtiment ne serve pas à l'accueil de requérants.

Monsieur le Conseiller P. Athanasiades constate que la réparation des bouches d'égouts dont il a été parlé il y a plusieurs mois n'est toujours pas faite.

Madame la Conseillère C. Blatti Villalon demande à pouvoir répondre à Madame la Conseillère E. Comte.

Madame la Conseillère C. Fuchs informe la Municipalité que le mur du Quai de l'Avançon en direction du chemin de la Teinture s'effondre et que des plaques ont explosé.

Madame la Conseillère A.-Ch. Genet demande s'il est possible d'interdire le parcage le long du chemin de Rivarottaz en installant une ligne jaune en face du trottoir.

Madame la Conseillère V. Moret propose d'accélérer la mise en place du trottoir au chemin de Rivarottaz.

Monsieur le Conseiller P. Athanasiades rappelle que la sécurité au sortir du terrain de football de la Servanne n'est toujours pas assurée.

Réponses

Monsieur le Syndic M. Flückiger précise à Madame la Conseillère J. Warpelin qu'il a appris par la presse le vandalisme subi par plusieurs membres des communes d'Europe mais il n'a pas vu que Bex en a aussi été victime. Il fera le nécessaire pour y remédier.

Il informe Madame la Conseillère M. Pirali que le promoteur immobilier n'a pas conclu de partenariat avec la Commune pour des appartements à loyer modéré.

Monsieur le Municipal O. Cherix précise à Madame la Conseillère C. Guérin et à Monsieur le Conseiller P. Athanasiades que la campagne pour boucher les trous a commencé. C'est une entreprise privée qui s'en charge.

En ce qui concerne le mur du Quai de l'Avançon, il informe Madame la Conseillère C. Fuchs que les plaques ont été recollées.

Il confirme à Madame la Conseillère V. Moret qu'il est urgent de faire le trottoir au chemin de Rivarottaz mais qu'il s'agit d'un projet global qui prend du temps.

Enfin, il confirme à Monsieur le Conseiller P. Athanasiades qu'il fera découper un passage dans le mur du terrain de la Servanne du côté de l'église.

Monsieur le Municipal A. Michel promet à Madame la Conseillère J. Warpelin que la police communale rendra à la commune de Bex son statut européen.

Il précise à Madame la Conseillère A.-Ch. Genet que la Municipalité va plancher sur la mise en place de zones de stationnement au chemin de Rivarottaz, le but étant, à terme, d'éviter qu'il ne devienne une route de transit.

Madame la Conseillère C. Blatti Villalon précise à Madame la Conseillère E. Comte que le canton n'est pas à la recherche de sites dans la région d'Aigle et de Bex et qu'elle peut, si elle le souhaite, avoir toutes les informations utiles sur le site internet de l'EVAM.

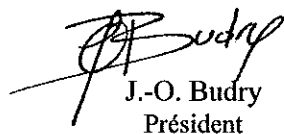
Monsieur le Conseiller P. Echenard se permet de faire une remarque au sujet des regards routiers. Afin d'éviter un nouvel affaissement, les travaux ne doivent pas se faire avant avril, voir même mai afin que la terre soit dégelée.

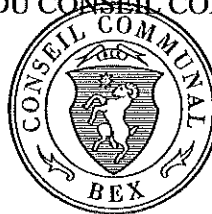
Toutes les personnes concernées ayant obtenu une réponse, Monsieur le Président reprend la parole et communique quelques dates :

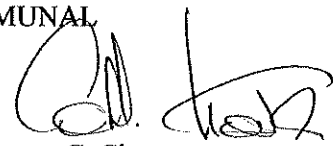
18 juin 2011	assermentation au Temple de Bex à 15h.00
28 mai 2011	sortie du Conseil communal de Bex
11 mai 2011	séance du Conseil communal

Après les remerciements d'usage, le Président lève la séance à 20h.45.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL


J.-O. Budry
Président




C. Chavan
Secrétaire